

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 juin 2019 à 20h00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Haldimann Romane, Känel Emilie, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Borel Kewin, Galli Jérôme, Grange David, N'Gaide Ibrahima, Farine-Brunner Sophie.

Absents : Maradan Raphaël

Excusés : -

CC : Galli Céline, Boucard Michel, Verbeck Sébastien, Vermot Julien

Excusés : Jeanneret Eddy

Catherine Simon-Vermot, Fanny Stauffer

La présidente, N. Dunand ouvre la séance et souhaite la bienvenue à S. Brunner et est contente que le CG soit au complet.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18.03.2019
3. Comptes 2018
4. Création d'une Zone Réservée
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 18.03.2019

N. Dunand : Demande si tout le monde a pris connaissance du PV du 18.03.2019 et s'il y a des modifications ou des commentaires à apporter ?

N. Dunand : Demande d'approuver le PV du 18 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 18.03.2019 est accepté à l'unanimité des membres présents (11 oui)

3. Comptes 2018

N. Dunand : Donne la parole à D. Grange qui a effectué le rapport de la commission financière.

D. Grange : Explique les différents points qui ont interpellé la commission financière et qui provoquent les différences les plus importantes par rapport au budget. Tout d'abord la bonne nouvelle est, bien que déficitaires, les comptes 2018 sont meilleurs que ce qui avait été budgété et surtout bien meilleurs de plus de Fr. 60'000.- que les comptes 2017 (rapport de D. Grange en annexe).

D. Grange : informe que la commission financière accepte ces comptes et demande aux membres d'en faire de même.

D. Grange : demande s'il y a des questions ?

D. Grange : informe en complément, qu'il a envoyé un mail (comme déjà fait avec le budget 2018) aux députés du Grand Conseil afin de les informer que c'est difficilement tenable pour une commune d'être autant prétérité au niveau financier, avec une politique familiale comme la nôtre.

C. Simon-Vermot : demande s'il y a des questions sur un chapitre ou un autre.

N. Dunand : lit l'arrêté et demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

N. Dunand : demande si les comptes 2018 sont acceptés.

Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité des membres présents (11 oui)

4. Création d'une Zone Réservée

N. Dunand : donne la parole à M. Boucard.

M. Boucard : demande s'il y a des questions sur le rapport du Conseil communal ? Explique que nous avons convoqué les propriétaires (4 du côté des Gillottes et 1 à l'entrée du village). 1 seule personne sur les 5 s'est présentée. Nous les avons informées par courrier de la procédure en cours.

D. Grange : Demande si c'est bien exact qu'il s'agit de terrains qui se trouvaient en Zone à Bâtir qui appartiennent à des privés et selon la nouvelle loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire, ils sont bloqués pendant 5 ans.

M. Boucard : explique qu'elles redeviendront des ZA (zone agricole) après les 5 ans.

D. Grange : demande si après les 5 ans, les propriétaires peuvent faire des démarches afin que ces terrains redeviennent des zones constructibles ?

J. Vermot : informe que cela n'est pas possible, selon les normes demandées, il faut réduire les zones HMC de 0.3 ha, après il va également y avoir la révision du PAL. Peut-être qu'après cela le SAT réintroduira ces parcelles comme zones constructibles.

D. Grange : demande si on imagine que les personnes refusent ce gèle pendant 5 ans en zones réservées, il faudra les prendre ailleurs sur le terrain communal. Demande également si la personne qui s'est présentée a bien pris cette nouvelle.

M. Boucard : informe que la personne voulait en faire part à ses frères et sœurs, mais que cela a été bien pris. Il indique que ces propriétaires peuvent encore faire recours au Tribunal Fédéral, mais cela va prendre beaucoup de temps et d'argent.

D. Grange : Est-ce que cela est l'entièreté des parcelles disponibles de la commune ou il en reste d'autres ?

M. Boucard : Non, ce ne sont pas les dernières disponibles, il reste encore la parcelle 1020, celle-ci ne peut pas être touchée car elle est en plan de quartier. Il y a encore la parcelle de Chante-Joux. Elles ne vont pas partir en zones réservées.

J. Vermot : explique que le quartier des Gillottes est trop éloigné du village, sans connexion des transports publics et pas aménagé. Le but de la loi fédérale est de supprimer ces terrains-là. Le but de la loi fédérale, votée en 2013, est de regrouper au centre du village.

M. Boucard : informe qu'il semblerait que les communes de la Vallée de la Brévine sont un peu les dernières du canton, cela nous arrive dessus tout d'un coup et l'Etat pousse les communes et aimerait que cela soit liquidé.

D. Grange : Demande s'il y a d'autres zones disponibles pour correspondre à cette mise en réserve de 0.3ha

M. Boucard et J. Vermot : informent qu'il y a encore une petite parcelle à la sortie du village, une vers les garages à l'entrée du village côté Nord et les 4 parcelles aux Gillottes.

J. Bonvallat Lörtscher : demande si un dédommagement est prévu pour les propriétaires concernés ?

M. Boucard et J. Vermot : non, pas de dédommagement, les propriétaires auraient dû l'année passée, faire une demande de permis de construire sur leurs terrains, sans forcément bâtir. Elles seraient devenues des zones constructibles.

N. Dunand : demande s'il y a d'autres questions ?

D. Grange : demande si les propriétaires qui ne se sont pas présentés, sont les propriétaires restants des parcelles des Gillottes ?

M. Boucard : oui, en effet et Mme Huguenin, qui se fait représenter par une fiduciaire.

K. Borel : Ils n'osent pas bâtir, mais est-ce qu'ils sont autorisés à mettre des mobil homes ou autre chose ?

M. Boucard : non, rien du tout n'est autorisé.

I. N'Gaidé : demande pourquoi on est obligé de voter ?

D. Grange : explique que l'on est obligé de donner notre aval à cette mise en réserve. La commune est astreinte à mettre une partie des terrains de la commune en zones réservées, mais c'est à nous d'estimer quels terrains.

N. Dunand : il s'agit plus d'une approbation que d'un vote.

M. Boucard : explique que le Conseil communal a déjà dû signer, cela a été préavisé par le Conseil d'Etat. Une mise à l'enquête est faite.

D. Grange : C'est une loi qui a été votée en 2013, tout le monde est censé être au courant et devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter que cela arrive, malheureusement nul n'est censé ignorer la loi. Si la loi est mal comprise, on peut se faire aider par quelqu'un qui l'a comprise.

S. Farine-Brunner : demande si c'est le Conseil communal qui a choisi les parcelles ?

M. Boucard : non, on n'a pas eu le choix. C'est l'Etat qui a choisi les parcelles. L'Etat et l'entreprise Urbaplan qui ont étudié les parcelles de notre commune, ce sont eux qui ont imposé ces zones réservées.

J. Vermot : d'autres parcelles auraient pu être choisies, mais elles n'auraient pas été acceptées au sein du SAT.

E. Känel : demande si ce sont des parcelles fauchées ?

M. Boucard : oui, elles ont toujours été fauchées. Si tout se passe bien, le processus est en cours et le Conseil d'Etat devrait accepter cela d'ici le mois de septembre.

N. Dunand : lit l'arrêté

N. Dunand : demande d'approuver la création d'une zone réservée sur le territoire communal de La Chaux-du-Milieu

La création d'une zone réservée est acceptée (10 oui et 1 abstention).

5. Informations du Conseil communal

N. Dunand : donne la parole à **S. Verbeck** qui indique la restructuration aux SPV, suite à la démission du Capitaine Marguet, remplacé par le Capitaine Röthlisberger.

S. Verbeck : une discussion a été entreprise avec les exécutifs des 3 communes de la Vallée sur l'acquisition de défibrillateurs afin que chaque commune en possède au moins 1. Les discussions sont en cours entre les 3 communes et les Samaritains de la Vallée. Il indique qu'il y aura des formations prévues afin de pouvoir utiliser ces appareils.

I. N'Gaidé : demande où les défibrillateurs seront installés ?

S. Verbeck : tout dépend du nombre qui sera acquis, mais pour notre commune, principalement aux alentours du collège, car c'est là qu'il y a le plus d'activités, avec le plus de monde et le plus de besoins.

N. Dunand : demande s'il y a d'autres questions ?

N. Dunand : donne la parole à C. Galli qui informe du changement d'un fournisseur. Jusqu'à présent, nous travaillions avec l'entreprise du Vieux-Puits pour la fourniture des repas du Croq'Chaux. L'entreprise du Vieux-Puits nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus collaborer avec le Croq'Chaux avec effet le plus rapidement possible, soit au mois de mai. Nous avons alors trouvé une autre solution en recontactant Le Martagon, qui a été très sympathique, qui ont établis les mêmes dispositions qu'auparavant. Il y a quelques petits aménagements qui ont été fait et ils ont donc commencé le lundi 3 juin. Cela se passe bien et c'est donc le Martagon qui va continuer de livrer les repas pour le Croq'Chaux.

C. Galli : annonce le prochain sujet : l'école. Elle informe que la rentrée scolaire 2019-2020 va se dérouler normalement, ce qui veut dire que rien ne change par rapport aux autres années, que l'on garde notre bus scolaire. Pour rappel, il y avait 3 élèves de la Brévine qui venaient dans notre commune, mais ceux-ci seront scolarisés dès la rentrée au Cerneux-Péquignot, du fait qu'ils ne

sont pas domiciliés sur notre commune. Donc il n'y aura plus d'accompagnants pour ces 3 élèves comme c'était le cas, ces 2 dernières années.

Pour les années futures, chaque année, le sujet de l'école unique est remis sur la table avec Le Locle, nous avons la chance actuellement, les 3 Conseillers en charge du dicastère de l'éducation, de bien s'entendre avec les autres villages. Notre décision commune est que ce soit le plus tard possible...

Nous avons également la chance d'avoir une personne de contact au Locle qui est très à l'écoute, les obligations qu'il aura, il les fera, mais au moins il tiendra compte de nos desideratas ou du moins, de nous entendre.

Le CSLL peut lui seul décider de ce qui arrivera à nos écoles, cela n'a pas été le but du Locle, c'est pour pourquoi nous avons régulièrement des rencontres afin de pouvoir discuter du sujet école et ainsi trouver des solutions.

Pour les années 2020-2021 se préparent déjà à ce jour, la Conseillère d'Etat a informé qu'il y aurait un arrêté du nombre d'élèves par cycle et cela nous pénalise clairement.

Actuellement le cycle 1 doit comporter 17 élèves, le cycle 2 : 18 élèves et le cycle 3 : 19 élèves par classe. Pour notre commune, pour le cycle 1, pour l'année 2019-2020, nous avons 32 enfants, pour 2020-2021 : 30 enfants et pour 2021-2022 : 24 enfants. Vous constatez que cela diminue gentiment. Nous sommes obligés d'attendre l'arrêté final du CE avant de pouvoir avancer. L'échéance est repoussée à chaque fois, la discussion se passe chaque année, elle s'est très bien passée cette année, mais nous ressentons tout de même des pressions derrière en nous demandant quand est-ce que nous passons le cap ? Un jour ou l'autre, nous devons passer ce cap.

C. Galli : le message qu'elle souhaite donner ce soir c'est qu'il ne faut pas oublier que chaque année, c'est remis en question. Donc pour extrapoler au niveau de l'école unique, ce qui veut dire que La Brévine aurait la place pour accueillir toutes les classes de la Vallée, le collège serait également équipé aux normes pour les personnes en situation de handicap selon les nouvelles lois qui entreront en vigueur en 2021. Par contre, pour notre commune, au niveau des frais de transport, vu que l'on a passablement d'enfants et selon nos comptes, cela fait déjà 86.6% de nos rentrées fiscales actuelles, cela risque de coûter plus cher, ce qui veut dire qu'une école unique ne sera pas forcément moins chère, nous n'avons pas de projections ou de calculation, mais nous pouvons imaginer que pour nous, cela ne sera pas moins cher.

Donc si nous ne voulons pas d'école unique, qu'est-ce qui se passe ? Il se passe que si on a l'effectif, selon l'arrêté qui sera rendu au mois d'octobre, nous risquons de devoir fermer les classes, ce qui veut dire aussi suppression de personnel et si on est toujours pas d'accord et que l'on veut tout garder ici, 1 année scolaire coûte 100'000.- et vu les comptes actuels de la commune, cela n'est donc pas faisable. Nous prendrons donc la solution la moins pire.

Nous attendons donc l'arrêté du mois d'octobre pour savoir ce qu'il faudra faire et à partir de là, nous aurons 1 année pour préparer les classes, pour préparer la population. Que vous soyez rassurés, je ne tiens pas à démonter tout ce qui a été fait auparavant par les personnes qui se sont battues pour conserver les écoles ici. Et les autres villages souhaitent également le statu quo, que l'on puisse garder nos écoles dans les villages. Juste garder à l'esprit que le sujet de l'école unique est discuté chaque année.

N. Dunand demande s'il a des questions à ce sujet ?

D. Grange : demande si C. Galli peut répéter les chiffres de projection.

D. Grange : remercie, car on voit là une bonne entente entre les Conseillers responsables du dicastère dans chaque commune, c'est une responsabilité et une qualité que vous avez les 3 et les remercie.

R. Haldimann : Revient sur le Vieux-Puits et demande pourquoi il voulait arrêter la collaboration.

C. Galli : cela n'est pas rentable et souhaite plutôt privilégier son entreprise, son restaurant.

D. Grange : demande si dans les alternatives citées par C. Galli, au cas où nous refusons de suivre les directives du CSLL, le fait de supprimer une classe, cela voudrait dire qu'il y aurait que 2 niveaux, ou bien une classe avec 4 niveaux ?

C. Galli : nous sommes obligés d'attendre les directives, la seule chose qui peut encore éventuellement nous sauver pour les 3 années projetées c'est le fait qu'il semblerait que la directive aille dans le sens d'une moyenne de 17 élèves sur 5 ans. La moyenne 2019-2020 est de 16 élèves, 2020-2021 : 15 élèves et 2021-2022 serait de 24 élèves... Selon la projection si la moyenne est de 17 élèves, nous serions encore bons à ce niveau-là.

D. Grange : en cas de suppression d'une classe, c'est une maîtresse qui part au chômage, mais si on a un déplacement sur un collège unique, nous aurons aussi une réduction du nombre de classes sur l'ensemble de la Vallée. Cela ne va pas rajouter des élèves. Il y aura également une personne qui risque de devoir partir ailleurs.

C. Galli : si nous supprimons une classe, on devra déplacer des élèves et cela ne résout pas le problème. Ce qui est demandé par le canton est que les enfants soient déplacés le moins possible. La seule alternative pour notre commune serait Le Cerneux, mais

cela est déjà un déplacement énorme. Etant donné que La Brévine et Le Cerneux ont fait un rapprochement, cela avait été souhaité par les politiciens de l'époque, eux peuvent se fournir des enfants, tandis que notre commune fournit des enfants et les autres communes ne nous en donnent pas. Donc nous sommes un peu perdants à ce niveau-là.

D. Grange : c'est cela qui est le plus rageant, il y a un désir du CSLL de faire des économies en mettant un seul collège, des désirs du canton de faire des économies en mettant des quotas, mais au final, cela risque de coûter encore plus cher à notre commune. Demande à C. Galli si elle est d'accord de faire un petit topo par écrit, qu'il transmettrait aux 3 députés avec qui il est en contact au Grand Conseil pour les mettre en garde sur le fait que l'on est préterité financièrement pas le nombre d'enfants et en plus par la politique de rassemblement des classes voulue par le CE. Ils sont donc doublement responsables au niveau du canton et il pense que le législatif cantonal a également son mot à dire et quelque chose à faire.

C. Galli : informe qu'avant que l'arrêté entre en vigueur, il s'agit de spéculations, le CSLL comprend que l'on touche à l'émotionnel, mais techniquement pour eux, un seul collège est beaucoup plus simple à gérer.

J. Bonvallat Lörtscher : demande si c'est obligatoire de faire partie du CSLL ?

C. Galli : oui, il s'agit d'une loi cantonale dont nous avons souhaité faire partie du CSLL, nous pourrions changer de cercle scolaire, mais un autre cercle ne voudrait pas forcément de notre commune. A savoir que le CSLL n'est pas le cercle scolaire le plus cher. En 2020, il y aura les élections, il y aura forcément d'autres personnes en charge de ce dicastère et si le nouveau Conseiller communal du Locle décide qu'il n'a plus envie de discuter avec les autres villages de la Vallée, il a le droit et c'est comme cela.

D. Grange : demande si selon le fonctionnement du GRIPPOL, Le Locle a un côté tout puissant au sein du GRIPPOL, s'il a un droit de veto et les autres communes sont là à titre complètement consultatif ?

C. Galli : informe que oui, cela est frustrant dans ma position d'aller et d'être la porteuse de mauvaises nouvelles dans le village. Avec Mme Casciotta, actuelle directrice du CSLL, nous avons une bonne entente, elle de bonne écoute. Nous pourrions encore discuter avec elle, en sachant que l'autorité reste le Conseil communal. Par la suite, il s'agira de savoir si nous pourrions maintenir GRIPPOL avec les nouveaux députés élus selon leur fonctionnement.

N. Dunand : demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, elle donne la parole à J. Vermot.

J. Vermot : informe que le nouveau tracteur devrait arriver ces prochaines semaines et informe du changement du nouveau cantonnier, en la personne de P. Brunner qui a remplacé Loïc Leroy.

N. Dunand : demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, elle donne la parole à M. Boucard.

M. Boucard : indique aux CG qu'ils sont les représentants de notre commune et que le CC aimerait lorsque quelque chose se passe dans notre commune au niveau de la population, avoir des retours, rien ne parvient au CC, il s'agit souvent de choses entendues par hasard. Et au final, il trouve cela dommage. Il faudrait que l'on puisse en discuter, des personnes qui ont des remarques à faire, qu'ils soient contents ou non.

M. Boucard : informe également que nous avons reçu un rapport des experts au niveau de la comptabilité de notre commune qui félicite C. Simon-Vermot et nous la félicitons également, car ces experts ont fait les éloges au niveau de la tenue des comptes de C. Simon-Vermot.

M. Boucard : pour terminer, aimerait également remercier nos 2 mamies, parce que nous avons bien sûr beaucoup à faire à elles et tout se passe très bien.

A. Theurillat : informe effectivement que par rapport à ce que l'on entend ou ce qui est rapporté par la population, l'état du cimetière est un peu limite, notamment les tombes les plus anciennes. Se pose la question s'il y a un règlement sur l'entretien du cimetière ?

M. Boucard : il n'y a pas de règlement, indique que c'est aux proches de s'en occuper.

A. Theurillat : informe que par exemple, à La Chaux-de-Fonds, il y a un règlement qui dit que les tombes doivent être fleuries.

C. Simon-Vermot : indique qu'il y a un règlement de police qui régit cela, qui est vieux et qui doit être remis à jour. Il indique que les proches doivent entretenir les tombes. Il y a en ce moment une tombe qui n'est pas entretenue et nous sommes en train de correspondre avec la famille, nous avons déjà envoyés plusieurs courriers. Si cela n'est pas effectué, nous effectuerons les travaux nous et les facturerons à la famille.

D. Grange : pour en revenir aux graviers, a discuté avec son beau-père qui s'occupe de cela, il a essayé de faire sans produits chimiques, mais cela est tout de suite moins efficace, c'est pour cela qu'il paraît bien moins entretenu et qu'il y a un peu plus de mauvaises herbes.

M. Boucard : indique que l'on veut voir en détail le règlement.

K. Borel : demande par rapport aux panneaux de changements de vitesse qui a été déplacé aux Gillottes, alors qu'à l'époque il était situé après la Porte-des-Chaux. Maintenant ils sont revenus sur leur décision et aimerait savoir pourquoi ?

J. Vermot : indique qu'à l'époque il s'agissait d'une faveur de la part de l'ancien chef qui s'occupait de la signalisation et quand le nouveau chef a été engagé, il a voulu déplacer le panneau. Nous avions à l'époque demandé un passage piétons, mais selon l'Etat, il n'y a pas assez d'habitants aux Gillottes. Cela est imposé. Il informe que cela fait 2 ans qu'ils voulaient déplacés ces panneaux, mais ils sont restés en place. Des miroirs avaient été mis en place à La Clef-d'Or, ce qui est une bonne chose. Il explique qu'il est possible d'écrire au canton.

D. Grange : demande s'il est possible sans autorisation, de mettre un panneau « attention enfants » ou du fait que c'est au bord de la route cantonale, il faut une autorisation ?

J. Vermot : pour tous les panneaux situés au bord de la route, il faut une autorisation et faire la demande au SPCH.

N. Dunand : demande même si le panneau est situé sur un terrain privé ?

J. Vermot : oui, car cela distrait l'automobiliste. Par exemple, les panneaux des déchets au bord des routes doivent avoir une distance réglementaire.

N. Dunand : trouve que cela est choquant d'être pris à parti, les personnes ne le font pas volontairement, mais si on a des choses à dire. Il ne faut pas compter sur elle pour rapporter les choses.

D. Grange : pense qu'il ne faut pas prendre cela comme du rapportage, mais plutôt comme étant des représentants de la population, car la population est censée pouvoir venir vers nous pour nous faire part de leurs doléances que nous sommes censés répercuter ici par des demandes, comme par exemple K. Borel tout à l'heure, par une question sur la route. Il s'agit du job du Conseil général. Il s'agit de la responsabilité des CG de devoir reporter cela aux CC. Il aimerait compléter en disant que cela va dans les 2 sens, parfois les CC sont au courant, mais il aimerait également que cela arrive également aux oreilles des CG. Aimerait rebondir sur un sujet prévu dans les divers.

6. Divers

D. Grange : prend la parole pour le sujet : « **Occupation des terrains communaux** » :

Il y a quelques semaines, des citoyens m'ont interpellé en me demandant si j'étais au courant de la construction d'un abri sur le terrain de Chante-Joux pour le club de pétanque. Je me suis trouvé un peu bête de dire que non, je ne l'étais pas...

Je souhaiterais, à partir de ce constat, deux choses :

Je me rends bien compte que l'on ne peut demander systématiquement l'avis du Conseil Général lors de la construction de quelque chose sur un terrain de la commune. C'est la raison pour laquelle il y a une commission d'urbanisme. Je trouve cependant que dans le cas d'une construction sur un terrain appartenant à la commune, il serait souhaitable que le Conseil Général soit mis au courant, ne serait-ce que de manière purement informative.

Dans le cas d'une nouvelle construction, le service cantonal de l'aménagement du territoire stipule dans l'article 35 que :

Art. 35

1) Pendant la durée de l'enquête publique, les limites extérieures des constructions et installations projetées doivent être marquées par la pose de perches-gabarits ou par tout autre moyen adéquat.

2) Le Conseil communal peut renoncer à cette exigence lorsqu'elle est manifestement inutile, notamment en cas d'accord des voisins.

3) Les perches-gabarits doivent rester en place jusqu'à la décision du Conseil communal sur leur maintien.

4) Le Conseil communal et l'autorité de recours peuvent ordonner la pose ou le maintien des perches-gabarits pendant la durée de la procédure d'opposition ou de recours.

Il serait bien, je trouve, que lorsque la commune autorise une construction sur un de ses terrains, qu'elle respecte la loi, afin de montrer l'exemple au reste de la commune.

J. Vermot : informe que vu que la taille de la cabane n'était pas assez grande, le dossier a seulement été mis à l'enquête au tableau communal.

D. Grange : plusieurs personnes n'étaient pas au courant, mais des gabarits auraient permis de se rendre compte du projet. Il serait bien également que les CG soient mis au courant des certains dossiers.

J. Vermot : indique que dorénavant tous les dossiers descendront au SAT.

D. Grange trouve que c'est dommage d'avoir si peu de séances du CG, il serait bien d'agender plusieurs séances sur l'année (env. 5-6). La distance entre 2 séances est peut-être trop large.

D. Grange : indique qu'il a un deuxième sujet : « **extinction des feux** » :

Je souhaiterais demander au Conseil Communal ou à la Commission de l'énergie le mandat d'évaluer la possibilité d'éteindre durant la nuit l'éclairage public de la commune.

Raison : passé minuit, le trafic piéton dans la commune est quasi nul, sauf en cas de manifestation telles que le Corbak, la fête villageoise, ou le tournoi de pétanque (liste non exhaustive). A l'heure où l'on accorde de l'importance à la moindre ampoule allumée ou à un écran en stand-by, je trouve qu'il s'agit d'une dépense d'énergie inutile. De plus, cela serait bénéfique pour la faune nocturne et la biodiversité (insectes, chauve-souris,). Cela permettrait également à chacun de redécouvrir la beauté de la nuit, des activités astronomiques pourraient être proposées à la population.

Deux freins bloquent parfois la compréhension et l'acceptation de cette mesure :

- *La sécurité, la population craignant une augmentation de la délinquance et des cambriolages*
- *L'accidentologie, les automobilistes craignant une hausse du nombre d'accidents de la route.*

Pourtant, les observations menées auprès des collectivités ayant déjà mis en place l'extinction le démentent. La suppression de l'éclairage en pleine nuit limite les rassemblements de personnes troublant la tranquillité de l'ordre public ou les dégradations de biens mobiliers. L'extinction limite également la criminalité, car sans éclairage, les délinquants ont plus de mal à opérer.

Autre constat : en abordant un secteur peu ou pas éclairé, les automobilistes ont plutôt tendance à décélérer ou même à freiner afin d'être plus attentifs à l'état de la chaussée et à leur trajectoire. Les chiffres prouvent que l'extinction nocturne n'entraîne aucune recrudescence des accidents de la route.

J'ai demandé à la commune du Cerneux-Péquignot, qui a mis cette mesure en place il y a quelques années, quelques informations, et Mme Chapatte, que je remercie chaleureusement, a pris le temps de me répondre. Voici les questions et les réponses :

Q. Quels sont les horaires d'extinction que vous pratiquez ?

R. Entre minuit et 5h du matin, extinction repoussée à 1h le week-end.

Q. Quel est le retour de la population là-dessus ?

R. Avant de procéder à l'extinction, un sondage avait été fait auprès des ménages concernés, sur 58, 22 se sont prononcés favorables, 7 contre, et 29 n'ont pas répondu (il était précisé dans le courrier que sans nouvelle, il serait considéré que l'extinction était approuvée). Depuis la mise en œuvre, il y a eu quelques retours négatifs au début, mais également des retours positifs, depuis lors, nous n'avons plus de remarque de la part des citoyens.

Q. Avez-vous vu un impact significatif sur les dépenses de la commune en terme d'électricité ?

R. Entre 2010 (année avant extinction) et 2018, la baisse est de plus de 70%. Mais il faut également tenir compte du passage au LED...

Q. Y avez-vous vu des inconvénients ?

R. Non

Q. Laissez-vous un certains nombres de lampadaires allumés (passage pour piétons) ?

R. Seuls deux lampadaires restent allumés car ils sont en dehors du village (Les Etages et Le Bas-du-Cerneux) et donc non reliés aux autres installations, il aurait été trop onéreux d'y installer une horloge individuelle. Aucun éclairage n'est maintenu pour le passage piétons du Village.

J'ai pu lire un retour négatif du syndic de Gletterens (FR), village qui a mis en place cette mesure il y a quelques années :

Il y a quelques années, votre commune a décidé d'arrêter d'éclairer ses rues durant la nuit entre 23 heures et 5 heures du matin, mais, après six mois, les lampadaires ont été rallumés. C'était donc une mauvaise expérience ...

On ne peut pas dire cela ainsi. Certaines personnes ont trouvé absolument extraordinaire de revenir à moins de pollution nocturne et de ne pas avoir d'éclairage public durant les soirées estivales tardives, alors que d'autres ont estimé que cette atmosphère était très insécurisante. Pour ménager la chèvre et le chou, nous avons finalement décidé de changer de système d'éclairage, passant aux LED, ce qui nous a permis de diminuer notre consommation d'énergie de deux tiers, tout en gardant un minimum d'éclairage. L'intensité de la lumière a ainsi été diminuée de près de 40 % sur les axes principaux et de 60 % sur les chemins annexes. On peut résolument imaginer que cela a aussi baissé les nuisances sur la faune nocturne.

Croyez-vous qu'il y ait un lien direct entre l'extinction des lumières et la sécurité ?

Je pense surtout que cela dépend de la situation géographique et des particularités climatiques des lieux. Gletterens est située dans la Broye fribourgeoise. En hiver, nous avons donc passablement de brouillard, la nuit tombe vite, ce qui n'est pas très rassurant pour nos écoliers et nos aînés. Un éclairage à cette période de l'année nous semblait dès lors important.

Un retour à une extinction des lampadaires durant la nuit est-il quand même envisageable ?

Notre formule semble être un bon compromis. Toutefois, si nous constatons une grosse diminution de consommation et de coûts, nous pourrions revenir à une extinction de l'éclairage public, mais seulement en période estivale.

Ce que je souhaite, c'est tout d'abord d'ouvrir le débat au sein du Conseil Général et si un préavis positif se dessine, je désirerais qu'une étude soit menée sur la faisabilité de la mise en place de cette mesure dans notre commune au niveau de l'équipement. Est-ce que cela impliquerait des coûts important ? Est-ce possible de différencier des zones ?

Enfin, si nous pouvons nous le permettre, je proposerais de faire comme dans la commune voisine et de consulter les ménages de la commune, et prenant soin, peut-être, de faire une séance d'information à la population au préalable, avec des personnes de Pro Natura ou du WWF afin de répondre aux questions.

Nous pourrions également demander l'avis des habitants du quartier de la Forge, qui n'ont jamais eu d'éclairage public. Merci beaucoup pour votre attention.

S. Verbeck : informe que cela a été discuté à la Commission de Développement en avril et qui a été transmis à la Commission de l'énergie. Quelques petites démarches ont été entreprises et des recherches ont été faites. Actuellement, nous ne sommes pas systématiquement sur du LED pour notre commune et l'on paie encore les infrastructures actuelles et pour se mettre aux normes avec des LED ou des régulateurs qui baissent les tensions, cela a un coût, et vu les finances actuelles de la commune, nous n'avons aujourd'hui pas les moyens de mettre cela en route.

D. Grange : précise que sa demande ne concerne pas les LED directement.

S. Verbeck : indique que des solutions alternatives essaient d'être trouvées et pourquoi pas installer des panneaux solaires pour réduire les charges et aussi pouvoir faire baisser les factures et également essayer de mettre en place l'extinction de l'éclairage public. Indique qu'aujourd'hui ne peut pas répondre concrètement à sa demande.

D. Grange : émet une remarque : une extinction au niveau des coûts serait moindre par rapport à la mise en place d'un système LED

S. Verbeck : explique que c'est effectivement des calculs à faire et à mettre en place afin de jauger les coûts.

J. Bonvallat-Lörtscher : précise que lorsqu'elle était à la Commission de l'énergie à l'époque, ce sujet avait déjà été évoqué, il en était ressorti qu'il n'était pas possible de simplement couper le courant durant la nuit avec l'éclairage actuel. Il ne s'agit pas de minuterie, mais de capteurs par rapport à la luminosité.

N. Dunand : demande pour un prochain CG de regarder avec la Commission de développement et de l'énergie de regarder ensemble ce qui a déjà été entrepris. Elle demande si D. Grange serait d'accord de transmettre toutes ses recherches à disposition de la Commission de développement et de l'énergie.

D. Grange : indique qu'il le fera avec plaisir dès ce soir.

M. Boucard : indique qu'il est étonné de la part du Cerneux qu'ils peuvent éteindre le passage piétons, car lors de la réfection du passage piétons dans notre commune, nous avons dû rajouter des lumières supplémentaires afin qu'il soit mieux éclairé. Tout le reste pourrait être éteint, sauf le passage piétons.

D. Grange : informe qu'il a reçu de bons retours par rapport à sa proposition.

J. Bonvallat-Lörtscher : le problème est plutôt technique plus que la volonté de le faire.

D. Grange : demande si le déménagement d'une famille à Temple 87 est dû aux problèmes d'humidité ?

J. Vermot : indique que oui, en partie.

D. Grange : aimerait savoir où en est l'histoire et demande s'il y a malfaçons ?

M. Boucard : oui, il y a malfaçons, mais c'est en cours. Explique qu'il y a des experts qui vont venir.

M. Boucard : précise également que les locataires ont trouvé un autre logement moins cher aux Ponts-de-Martel et ont donc profité de cela.

J. Galli : demande comment la FO peut être consultée ?

M. Boucard : indique que l'on peut la consulter sur internet, mais qu'elle est payante.

C. Simon-Vermot : informe qu'elle peut aussi être consultée à la commune, elle est téléchargée chaque semaine. Si quelqu'un souhaite la consulter, il peut venir au bureau communal.

J. Galli : émet une remarque par rapport au mur derrière le hangar, comment cela peut s'arranger ? A qui incombe la sécurité au niveau des normes ?

J. Vermot : attend de voir comment cela sera fini, qu'il faut attendre que cela soit goudronné. Il indique que c'est au propriétaire de s'en charger, car c'est privé.

D. Grange : indique qu'il s'agit de la première séance de S. Farine-Brunner et lui souhaite encore la bienvenue et la remercie pour son engagement. Il demande de prévoir un exposé sur les différentes commissions disponibles.

N. Dunand : demande si elle a déjà une idée ?

S. Farine-Brunner : est intéressée par la Commission de l'énergie, mais veut bien attendre la prochaine séance pour la présentation.

C. Simon-Vermot : présente les différentes commissions disponibles et demande ce que S. Farine-Brunner préfère.

S. Farine-Brunner : aimerait bien la commission de l'énergie et la commission de l'urbanisme.

E. Känel : demande s'il est possible qu'elle se mette dans la commission de l'urbanisme si cela est possible.

C. Simon-Vermot : demande s'il y a d'autres souhaits.

J. Galli : demande s'il y a encore de la place pour lui à l'énergie ?

C. Simon-Vermot : en prend note pour J. Galli.

Ibrahima N'Gaïdé : demande qui est responsable de l'emposieu vers chez lui ? La commune de La Chaux-de-Fonds est venue faire des travaux, mais qui ne sont pas terminés et le site est très mal sécurisé.

C. Simon-Vermot : indique que l'on s'informerait afin de savoir qui est responsable.

N. Dunand : remercie Ibrahima d'avoir relevé ce fait et donne la parole à S. Verbeck.

S. Verbeck : pour la commission de développement ce qui est en cours, ce qui va se faire et ce qui a été fait :

- le site internet va bénéficier d'une refonte complète du site actuel ou une autre possibilité selon le modèle du site internet de l'Etat qui serait envisagé car très facile d'utilisation, mais cela a un coût et devra être discuté au sein de la commission et du CC.

- La commission est en train de travailler à la reprise d'un compte Facebook pour la commune où toutes les informations seraient insérées pour faciliter les dialogues, malentendus, cela est en cours.

- Une boîte à idées est disponible au bureau, afin de mettre les réflexions de la population, anonyme ou pas. Une deuxième boîte sera bientôt mise à disposition à l'Épicerie Chez Michel.

- La décoration du mur vers l'arrêt de bus, ceci est en travail, la commission essaie de se rapprocher des artistes proposés par D. Grange. En travail également.

- L'accueil des nouveaux habitants, le CC regarde pour organiser un petit apéro en petit comité, soit au bureau communal, soit au collège, selon le nombre de participants entre le CC et les nouveaux citoyens. Cette année, la torrée ne sera pas organisée, comme discuté en début de cette année.

- Nous avons d'autres points au niveau de la commission, nous priorisons d'autres choses concrètes au moins jusqu'à l'année prochaine.

N. Dunand : revient sur la proposition des bancs en troncs d'arbre, le long des chemins pédestres, indique qu'ils ne se sont pas encore renseignés auprès des propriétaires.

C. Galli : indique que la fête villageoise approche à grands pas et précise que la tombola a toujours lieu et que le bénéfice ira pour les camps de ski de la Vallée l'année prochaine (semaine du 13 janvier 2020).

H. Savary Haldimann : indique qu'elle a entendu que le club de pétanque aimerait déménager et aimerait savoir ce qu'il en est ?

S. Verbeck : indique que non, aujourd'hui. Il s'agit d'un sujet dont il va s'occuper, après la fête villageoise tout va être remis à plat et il va revoir les différents partis qui vont se regrouper pour éventuellement intégrer une séance pour tous les habitants de la commune qui sont intéressés à apporter des idées pour l'aménagement du lieu. La commission de développement est également de la partie.

Aucun autre divers

N. Dunand : décide de clore cette séance

La séance est levée à 22h15

F. Stauffer

Annexe : Rapport de la Commission financière